

MAIRIE DE LE CAYROL

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL.

Du Mardi 27 juillet 2021, à 20 heures 00

Date convocation : 21/07/2021

M. Mirabel fait remarquer que l'entretien autour de la Halle n'a pas été fait, de plus au Cayrol les trottoirs n'ont pas été nettoyés non plus, et les branches de frênes du champ en contre-bas de la route deviennent envahissantes, il faudra avertir le propriétaire.

Vote sur le compte-rendu du 18/05/2021. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1/Délibération pour Demande de classement au PDIPR du Trail d'Aqui des ardoisières.

Le conseil municipal donne son accord, valide le tableau et circuit du trail d'Aqui.

Mme GASQ fait remarquer que l'aménagement du chemin de Belous pour le passage des motos empêche le passage des cavaliers.

2/Délibération sur tarif et conditions de vente des cases de columbarium d'Anglars.

Le conseil après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- que la vente d'une case de columbarium sera réservée:
 - aux personnes domiciliées sur la commune, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;
 - aux personnes non domiciliées dans la commune mais qui y ont droit à une sépulture de famille;
- que le montant d'une case de columbarium pouvant contenir 4 urnes pour une durée de trente ans sera de : 750,00 € (correspondant à peu près au coût de revient)

Le maire propose que soit travaillé un règlement du cimetière et des conditions de vente des concessions de terrain et des cases de columbarium.

3/Délibération : **Vente du Lot N° 6 du lotissement du Cayrol 1 à Monsieur CURE Christophe et Mme BRUNEL Christelle.**

Le Maire demande l'avis du Conseil. Le Conseil municipal ayant entendu les explications sur la situation et le projet de M. CURE Christophe et Mme BRUNEL Christelle, après délibérations et à l'unanimité,

- Donne son accord pour la vente, à Monsieur CURE Christophe et Mme BRUNEL Christelle, du Lot N°6 du lotissement du Cayrol 1, d'une superficie de 1054 m² et pour un montant de 29 566 Euros TVA sur marge incluse. (24638.33 HT / TVA 20% : 4927.67 / TTC : 29 566.00 €)
- Le cabinet notarial de Maître GALIBERT PROUZET à Espalion sera en charge de l'acte de vente, et le maire est autorisé à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires, au nom de la commune, en cas d'empêchement, délégation est donnée au 1° adjoint.
- Précise que les frais liés à l'acte d'achat sont à la charge de l'acquéreur.

4/ Changement de l'emplacement de l'arrêt de bus et construction d'un abribus au Cayrol pour que les enfants soient à l'abri en cas de fermeture du café restaurant Roulies, comme cela avait été le cas pendant toute la crise sanitaire. Après discussions et vote pour, le conseil donne son accord sur le principe du changement de place de l'arrêt de bus au niveau de

l'Eglise, sous couvert de l'accord de la Région qui est compétente en matière de transport. Il faudra voir ensuite pour l'installation d'un abribus à côté de l'Eglise.

5/ Questions sur l'entretien des chemins de randonnées et autres chemins de la commune. Mme GASQ a sollicité le conseil sur l'entretien des chemins ruraux et de randonnée, notamment celui de Barrugues à Polvérières et la piste jusqu'au du Moulin de Laubenq. Le maire l'informe qu'il ne s'agit pas d'une obligation et que si la commune s'engage dans l'entretien des chemins, il faudra ensuite le poursuivre sous peine d'engager sa responsabilité en cas d'accident. Le problème c'est que la commune n'a ni personnel, ni le matériel pour cette mission, il faudra donc faire appel à un prestataire extérieur. Mme GASQ propose de mobiliser des bénévoles et les associations, ce qui réglerait le problème de la responsabilité de la commune. Le maire propose de voir ponctuellement pour ces deux chemins leur état et les travaux à envisager avant d'engager la commune et de solliciter les riverains usagers également.

6/Dossier signalétique : Le PNR a lancé les procédures de mises en concurrence pour le choix du fournisseur de panneaux et des prestations d'installation. Le Conseil doit se prononcer sur la poursuite du projet en 2021-2022 ou attendre 2022 pour refaire une demande de subvention DETR sans garantie d'obtention. Après discussions le Conseil décide : de poursuivre le projet sur 2021-2022, l'absence des panneaux pose problème notamment pour les activités touristiques. Le PNR sera contacté pour continuer la mission et poursuivre les travaux dès cet automne.

7/ Avancement concernant l'agrandissement du cimetière du Cayrol : Le maire a contacté la propriétaire qui ne s'oppose pas à la vente d'une partie de son terrain, le fermier est un peu retissant car il s'agit d'une partie plane et demande s'il ne pourrait pas être trouvé un autre emplacement. Le maire va donc recontacter la propriétaire et sa famille pour trouver un accord. Le prix d'achat pourra être revalorisé par rapport au prix du terrain agricole.

8/ Aménagement du parking, de l'entrée à Bonneval et accessibilité. Le maire présente le projet réalisé par le service technique de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère et les devis correspondants, avant présentation à la communauté de Bonneval, puis demande de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat (DETR 2022). Il pense que la solution en enrobé sera plus résistante à la circulation des bus notamment, même si le coût est plus important. Le conseil propose que les places de parking soient envisagées avec le l'herbe et caillebotis, plutôt qu'en bitume. Le maire va faire cette proposition et demander si c'est possible puis faire avancer le projet. Le conseil donne son accord.

9/ Achat de tables de pique-nique pour l'aire du Pas des Crozes pour remplacer celles qui ont été volées : le conseil donne son accord pour le rachat de deux tables mais avec système d'accroche renforcé contre le vol. L'installation ne se fera qu'au printemps 2022.

10/ Adressage : ajout d'une rue à Barrugues : chemin des Grailles. Mme Boyer demande la pose d'un panneau de lieu-dit La Croix de la Meule vu qu'elle est numérotée sur La route d'Estaing, peu précis.

11/ Premier estimatif pour l'aménagement du presbytère du Cayrol, et première évaluation des honoraires d'architectes, vu l'enveloppe prévisionnelle des travaux et le montant à prévoir pour les honoraires d'architectes, il faut faire une mise en concurrence de plusieurs architectes, ensuite, l'architecte choisi, commencera à travailler sur un projet avec les élus. La communauté de communes propose son aide pour la consultation des architectes.

12/ Délibération pour mise en place du RIFSEEP (système de primes pour le personnel) suite à l'avis favorable du comité technique départemental. Le conseil donne son accord sur la mise en place du RIFSEEP comme prévu par la délibération proposée. Il reviendra au maire d'attribuer les primes aux salariés.

Questions diverses et réunions.

Travaux aux écoles : l'architecte et le bureau de contrôle ont fait une inspection et relevé un petit problème de stockage dans le local électrique qu'il faudra débarrasser. Problème aussi du détecteur de présence dans les toilettes et des néons au-dessus des lavabos qui ne s'éteignent pas automatiquement et donc restent parfois allumés.

Mme GASQ signale que dans le cadre de la saison culturelle, « un quine-spectacle », chaque commune doit fournir un lot représentatif de la commune. Il est proposé un plateau de fromage en ardoise garni des 3 fromages produits sur la commune.

Fait à Le Cayrol, le 28.07.2021

Le Maire.

SIGNE